

Environnements Sans Fumée

LES LOIS D'INTERDICTION PARTIELLE DE FUMER NE SONT PAS EFFICACES

Le seul moyen réellement efficace de protéger le public contre les effets nocifs du tabagisme passif est de promulguer des lois d'interdiction totale de fumer dans tous les lieux publics et de travail clos, y compris dans les restaurants, les bars et autres établissements du secteur de l'hôtellerie-restauration.¹

LES LOIS D'INTERDICTION PARTIELLE DE FUMER NE PROTÈGENT PAS CONTRE L'EXPOSITION À LA FUMÉE SECONDAIRE

Les lois qui n'interdisent pas de fumer dans tous les lieux publics sont inefficaces du point de vue de la protection de la santé publique. Les zones fumeurs désignées n'empêchent pas l'exposition à la fumée secondaire parce que la fumée du tabac se déplace aisément depuis ces zones vers les espaces non-fumeurs situés dans le même établissement.

- Les lois d'interdiction totale de fumer réduisent l'exposition à la fumée secondaire dans les lieux clos de 80 à 90 pour cent en moyenne, tandis que les lois d'interdiction partielle sont considérablement moins efficaces.²
- Au moment de la mise en œuvre d'une loi d'interdiction de fumer en Espagne, en 2006, les restaurants et les bars de taille importante ont été autorisés à aménager des zones fumeurs désignées disposant d'un système de ventilation, tandis que les établissements moins spacieux ont été laissés libres de choisir d'interdire ou non de fumer. Parmi le personnel employé dans les établissements appliquant une interdiction partielle, ou sans aucune interdiction de fumer, aucune baisse significative du taux salivaire de cotinine, qui est un bon indicateur de l'exposition à la fumée secondaire, ni aucune diminution des symptômes respiratoires liés à cette exposition n'ont été observés.^{3,4}
 - En 2011, la loi d'interdiction de fumer appliquée en Espagne a été modifiée pour instaurer une interdiction totale de fumer dans tous les lieux publics clos, y compris dans les établissements du secteur de l'hôtellerie-restauration. Plusieurs études menées dans différentes régions de l'Espagne avant et après la mise en œuvre de la loi modifiée ont révélé que l'exposition à la fumée secondaire dans les établissements de l'hôtellerie-restauration avait reculé de près de 90 pour cent.^{5,6}

LES SYSTÈMES DE VENTILATION ET DE FILTRATION NE SONT PAS EFFICACES

Même lorsqu'elles sont équipées de systèmes de ventilation, les zones fumeurs désignées ne protègent pas les personnes de la fumée secondaire qui s'échappe inévitablement vers les zones non-fumeurs. Les systèmes de ventilation ne permettent pas d'éliminer la fumée secondaire et les personnes travaillant dans ces lieux/salles doivent tout de même pénétrer à l'intérieur pour servir les clients. De plus, il est coûteux d'aménager, d'entretenir et de mettre en application ces zones fumeurs désignées ventilées, alors même qu'elles ne permettent aucunement de protéger contre l'exposition à la fumée secondaire.

Depuis des années, l'industrie du tabac tente de saper les mesures visant à protéger la population des dangers du tabagisme passif en promouvant des mesures « de compromis » pour les fumeurs, comme des lois d'interdiction partielle de fumer. Ces lois d'interdiction partielle exemptent certains types d'espaces publics de l'interdiction de fumer et/ou autorisent l'aménagement de zones fumeurs désignées dans certains établissements. Les mesures « de compromis » prévoyant l'aménagement de zones fumeurs désignées permettent aux fumeurs de continuer de fumer et ne protègent aucunement le public contre la fumée secondaire.

- L'enquête mondiale sur le tabagisme chez les adultes (Global Adult Tobacco Survey) menée en 2015 au Mexique a établi que de nombreux adultes sont exposés à la fumée secondaire dans les lieux publics, ce qui n'est guère surprenant étant donné que la loi nationale d'interdiction de fumer adoptée en 2009 autorise l'aménagement de zones fumeurs désignées :^{7,8}
 - à l'échelle nationale, 72,7 pour cent des adultes sont exposés à la fumée secondaire dans les bars et discothèques ; et
 - environ un quart des adultes (24,6 pour cent) sont exposés à la fumée secondaire dans les restaurants.
- La ville de Shenyang, en Chine, a mis en œuvre une loi d'interdiction partielle de fumer autorisant l'aménagement de zones fumeurs désignées dans les restaurants en 2008. La dernière phase de l'enquête International Tobacco Control China menée en 2013-2015 indique que le niveau d'exposition à la fumée secondaire dans les restaurants reste très élevé, à 72 pour cent.⁹

En outre, la nicotine et autres toxines issues de la fumée secondaire se déposent sur les surfaces (telles que murs, tapis, rideaux) et y adhèrent, même après l'extinction de la cigarette. Au fil du temps, les espaces intérieurs finissent par être contaminés sous l'effet de l'accumulation de toxines du tabac, y compris après la disparition de la fumée visible – on parle ici de fumée « tertiaire ». ¹⁰ Les systèmes de ventilation n'empêchent pas le dépôt de ces toxines.

- Avant que le Chili n'adopte une loi d'interdiction totale de fumer, les restaurants et les bars de taille importante

ENVIRONNEMENTS SANS FUMÉE : LES LOIS D'INTERDICTION PARTIELLE DE FUMER NE SONT PAS EFFICACES

étaient autorisés à aménager des zones fumeurs désignées ventilées tandis que les établissements moins spacieux pouvaient choisir d'interdire ou non de fumer. Les évaluations de la qualité de l'air réalisées à Santiago avaient révélé ce qui suit : ¹¹

- Par rapport aux établissements appliquant une interdiction totale de fumer, la concentration de nicotine dans l'air (indicateur de l'exposition à la fumée secondaire) était 56,2 fois plus élevée dans les établissements où tous les espaces étaient accessibles aux fumeurs.
 - De la même manière, la concentration de nicotine dans l'air était 35,5 fois plus élevée dans les zones fumeurs désignées closes et ventilées que dans les lieux totalement non-fumeurs. Les employés demeuraient exposés à la fumée secondaire dès lors qu'ils étaient tenus de servir les clients installés dans les zones fumeurs.
 - La fumée accumulée dans les zones fumeurs désignées s'échappait vers les zones non-fumeurs. Les espaces non-fumeurs des établissements dotés de zones fumeurs ventilées affichaient une concentration de nicotine dans l'air 3,2 fois plus élevée que dans les établissements entièrement non-fumeurs.
- En Californie (États-Unis), la loi autorise un quota maximum de 65 pour cent de chambres d'hôtel « fumeurs ». Une étude a mis en lumière les résultats suivants : ¹²
- Les chambres non-fumeurs des hôtels dans lesquels il était autorisé de fumer présentaient des niveaux de nicotine déposée sur les surfaces plus de deux fois plus élevés que dans les chambres des hôtels où le tabagisme était complètement interdit.
 - Le niveau de 3-éthynyl pyridine (autre indicateur de la fumée secondaire) était plus de sept fois plus élevé dans l'air des chambres non-fumeurs des hôtels où

Depuis le milieu des années 90, l'industrie du tabac promeut de façon intensive les dispositifs de ventilation et de filtration de l'air auprès du secteur de l'hôtellerie-restauration, et ce malgré des documents d'entreprise internes reconnaissant l'inefficacité de ces dispositifs dans l'élimination de la fumée secondaire. ¹⁴ À titre d'exemple, les documents internes de British American Tobacco (BAT) révèlent que BAT a défendu ces technologies principalement dans le but de « remettre en cause la nécessité d'instaurer dans le monde entier des interdictions de fumer à l'intérieur ». ¹⁵

La société américaine des ingénieurs du chauffage, de la ventilation, de la climatisation et de la réfrigération (ASHRAE), la principale association des professionnels de la ventilation, a conclu que « le seul moyen d'éliminer efficacement le risque sanitaire associé à une exposition dans des lieux intérieurs est une interdiction totale de fumer ». ¹⁶ L'ASHRAE a établi qu'aucune approche technologique, y compris les techniques actuelles et avancées de nettoyage de l'air ou de ventilation par dilution, ne s'était révélée efficace pour réduire les risques sanitaires d'une exposition à la fumée secondaire dans des espaces fumeurs clos.

il était permis de fumer que dans les chambres des établissements appliquant une interdiction totale de fumer.

- Une étude évaluant l'exposition à la fumée secondaire dans les aéroports internationaux thaïlandais a révélé que le niveau de fumée secondaire était près de quatre fois plus élevé dans les espaces à proximité immédiate des zones fumeurs désignées, par rapport aux niveaux constatés dans les zones totalement non-fumeurs, ce qui montre bien que la fumée secondaire s'échappe des zones fumeurs. ¹³

Messages clés

- **L'exposition à la fumée du tabac n'est jamais sans danger.**
- **Les lois d'interdiction partielle de fumer, les systèmes de ventilation et les zones fumeurs désignées ne permettent en rien de protéger le public et les travailleurs contre les effets mortels de la fumée secondaire.**
- **Seules des lois d'interdiction totale de fumer garantissent un air sain à respirer, protègent la santé des travailleurs et des non-fumeurs, et encouragent les fumeurs à arrêter de fumer.**

Références

1. World Health Organization. Protection from exposure to second-hand smoke: Policy recommendations, 2007. 2. International Agency for Research on Cancer. IARC Monograph Volume 13 (2009) Evaluating the Effectiveness of Smoke-free Policies. World Health Organization, 2009. 3. López MJ, Nebot M, Schiaffino A, et al. Two-year impact of the Spanish smoking law on exposure to secondhand smoke: evidence of the failure of the 'Spanish model'. Tobacco Control 2012;21:407-411. 4. Fernández E, Fu M, Pascual JA, et al. Impact of the Spanish smoking law on exposure to second-hand smoke and respiratory health in hospitality workers: a cohort study. PLoS One. 2009;4(1):e4244. 5. Córdoba R, Nerín I, Galindo V, et al. Impact of the new smoke-free legislation (law 42/2010) on levels of second-hand smoke in hospitality venues. Gaceta Sanitaria. 2013;27(2):161-3. 6. López MJ, Fernández E, Pérez-Rios M, et al. Impact of the 2011 Spanish smoking ban in hospitality venues: indoor secondhand smoke exposure and influence of outdoor smoking. Nicotine Tobacco Research. 2013;15(5):992-6. 7. Global Adult Tobacco Survey Mexico 2009. 8. Global Adult Tobacco Survey Mexico 2015. 9. ITC Project and Tobacco Control Office, China CDC. ITC China Project Report. Findings from the Wave 1 to 5 Surveys (2006-2015). University of Waterloo, Waterloo, Ontario, Canada, and Tobacco Control Office, Chinese Center for Disease Control and Prevention, Beijing, China, 2017. 10. Singer BC, Hodgson AT, Guevarra KS, et al. WW. Gas-phase organics in environmental tobacco smoke. Effects of smoking rate, ventilation, and furnishing level on emission factors. Environ Sci Technol 2002;36(5):846-53. 11. Erazo M, Iglesias V, Droppelmann A, et al. Secondhand tobacco smoke in bars and restaurants in Santiago, Chile: evaluation of partial smoking ban legislation in public places. Tobacco Control 2010;19(6):469-74. 12. Matt GE, Quintana PJE, Fortmann AL, et al. Thirdhand smoke and exposure in California hotels: non-smoking rooms fail to protect non-smoking hotel guests from tobacco smoke exposure. Tobacco Control 2014; 23:264-272. 13. Kungskulniti N, Charoenta N, Peesing J, et al. Assessment of secondhand smoke in international airports in Thailand, 2013. Tobacco Control 2014 24(6), 532-535. 14. Drope J, Bialous SA, Glantz SA. Tobacco industry efforts to present ventilation as an alternative to smoke-free environments in North America. Tobacco Control 2004;13(suppl 1): 41-7. 15. Leavell NR, Muggli ME, Hurt RD, et al. Blowing smoke: British American Tobacco's air filtration scheme. British Medical Journal 2006;332(7535):227-29. 16. American Society of Heating Refrigerating and Air Conditioning Engineers (ASHRAE). Environmental tobacco smoke: Position document. Atlanta: ASHRAE, 2005.